

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré (CAFEP-CAPES),
- Vu l'arrêté du 10 décembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPES et des CAFEP-CAPES ouverts au titre de la session 2026,
- Vu l'arrêté du 3 mars 2026 nommant le jury du concours externe du CAPES et du CAFEP-CAPES, section lettres : lettres modernes, pour la session 2026,
- Vu les propositions de la présidente du jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés pour les épreuves orales du concours susvisé :

Examineurs spécialisés

Mme Carole AMSELLEM
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

M. Robin CAUCHE
Professeur certifié

M. Pierre GALLOIS
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

M. Frédéric GILLMANN
Professeur agrégé

Mme Laetitia LE VAN CLAVEL
Professeure certifiée

Mme Marie MARTIN
Maîtresse de conférences

Académie de CRETEIL

Académie de NORMANDIE

Académie de CRETEIL

Académie de NORMANDIE

Académie de LIMOGES

Académie de POITIERS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 21 mai 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU